

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

Ci-après dénommée MPM,

Et L'Association **Capenergies** : Energies non génératrices de gaz à effet de serre, association loi 1901, Bâtiment Henri Poincaré, Domaine du Petit Arbois Avenue Louis Philibert 13857 Aix en Provence, représentée par son Président Monsieur Christian BONNET.

Ci-après dénommée Capenergies,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objectifs poursuivis

Marseille Provence Métropole fait partie du groupement de collectivités territoriales impliquées dans la candidature « FLEXGRID » portée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, remise le 17 juillet 2015 au gouvernement en réponse à l'appel à projets lancé le 15 avril 2015 pour le « déploiement à grande échelle de solutions technologiques Smart Grids » (Action 6 de la feuille de route « Réseaux Electriques Intelligents » / Industrie du Futur).

La coordination et la mise en place des projets qui composent le dossier de candidature sont assurées par le pôle de compétitivité Capenergies (555 adhérents dont 80 sur le territoire de MPM). Centré sur les énergies du futur, Capenergies a pour objectif de tirer parti des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain.

Le Président de Marseille Provence Métropole a spécifiquement répondu par courrier en juin dernier à la sollicitation du Conseil Régional PACA sur l'implication de la communauté urbaine MPM dans la mise en œuvre des projets relatifs au déploiement des Réseaux Electriques Intelligents (REI) mentionnés dans le dossier de candidature.

Le dossier de candidature prévoit un déploiement des projets REI sur une période de 5 ans, de 2015 à 2020.

Le budget de la candidature « FLEXGRID » s'élève à près de 150 M€. Il mobilise en priorité des financements locaux, privés et publics (Fonds européens, PIA, engagement des collectivités).

Un des enjeux de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est de réduire la facture énergétique des ménages à faibles revenus en travaillant sur 2 axes : l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables (ENR).

Dans le cadre de l'appel à projets Réseaux Electriques Intelligents, il est proposé de conduire sur plusieurs îlots urbains du territoire de Marseille Provence Métropole des expérimentations d'autoproduction/autoconsommation alliées à la diffusion d'équipements économes en électricité (lampes basse consommation, coupe-veille, économiseurs d'eau ...) afin de réduire la facture des ménages à faibles revenus.

Ces expérimentations d'autoproduction /autoconsommation seront menées en accompagnement de l'installation des premiers compteurs Linky, et en relation à des opérations de sensibilisation aux économies d'énergie :

- **Sur des logements sociaux existants en collaboration avec le bailleur social Habitat Marseille Provence :**
 - «DECANIS» dans le 4^{ème} arrondissement de Marseille (à l'échelle d'un bâtiment de 36 logements)
 - «FRAIS VALLON» (à l'échelle d'un quartier :14 bâtiments, 1346 logements concernés)
- **Sur un îlot urbain en construction au sein de l'Ecocité d'Euroméditerranée :**
«ALLAR»

Des projets visant à accroître la contribution des entreprises (et des zones commerciales) aux besoins de flexibilité et d'effacement des systèmes électriques, en lien avec du développement de productions des énergies renouvelables seront également développés sur le territoire de Marseille Provence Métropole. Les Data Centers (activité hautement électro-sensible, équipés de plusieurs niveaux de secours, la grande distribution et l'industrie lourde (activité hautement électro-intensive) sont particulièrement ciblés. Les enjeux de cette contribution sont énormes puisque le secteur industriel constitue 90 % de la consommation d'énergie finale du département des Bouches-du-Rhône.

- **Projet « FLEX ENTREPRISE »**
Porteur : Consortium d'entreprises
Partenaires pressentis : Ascométal (en tant que plus gros consommateur d'électricité de la Région PACA), Jaguar Network, Auchan, EDF, industriels de l'Etang de Berre.

Les opérations ciblées sur les immeubles de logements mais aussi celles concernant les entreprises ou zones d'activités pourront être étendues à d'autres sites cibles du territoire MPM au cours des cinq années d'expérimentations en fonction des projets portés par les acteurs privés et/ou les collectivités.

Le pôle assurera l'interface technique avec les bailleurs, les entreprises, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, Marseille Provence Métropole, et Aix-Marseille Université (impliquée dans l'analyse sociologique de l'impact des compteurs électriques intelligents sur les consommateurs).

Outre la coordination de l'Appel à Projets, le pôle assure l'animation de la dynamique de projets issus de cette mobilisation.

Article 2 : Objet de la convention / Partenariat avec l'association

Marseille Provence Métropole considère qu'il est nécessaire d'apporter un appui au pôle de compétitivité Capenergies coordonnateur de la réponse à l'appel à projets national sur les Réseaux Electriques Intelligents : "Contribuer au déploiement à grande échelle de solutions technologiques Smart Grids" lancé le 15 avril 2015 par le gouvernement, pour la mise en place des projets d'autoproduction/autoconsommation sur les sites pilotes du territoire Marseille Provence Métropole mentionnés dans le dossier de candidature.

Le pôle assurera également l'interface technique avec les bailleurs, les entreprises, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, Marseille Provence Métropole, et Aix-Marseille Université (impliquée dans l'analyse sociologique de l'impact des compteurs électriques intelligents sur les consommateurs) et animera la dynamique de projets issue de cette mobilisation.

Article 3 : Moyens mis à la disposition de l'association «Capenergies» par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour aider l'association Capenergies à assurer cette mission, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole procédera au versement d'une subvention d'un montant de 20 000 euros.

L'association peut également de son côté, rechercher toutes les aides possibles auprès des services de l'Etat ou d'autres organismes.

Article 4 : Engagements de l'association « Capenergies »

- Utilisation de la subvention

L'association devra utiliser les subventions de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'affectation prévue.

Article 6 : Engagements de la Communauté Urbaine

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole procédera au versement de la subvention de 20 000 euros en une seule fois.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole procédera au règlement de sa participation par mandat administratif sur appel de fonds de l'Association Capenergies dès la notification d'attribution de cette participation.

Article 7 : Résiliation

La présente convention prendra effet dès sa notification, pour une durée d'une année. En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

La dissolution de l'association entraînera la résiliation de plein droit de la convention et la restitution de la subvention. Il en est de même dans le cas où l'activité de l'association serait inexistante du fait de la carence de ses membres.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Le Président

Guy TEISSIER

Pour l'Association
Capenergies « Energies non génératrices de
gaz à effet de serre »

Le Président

Christian BONNET